NOTE D'INFORMATION

FCP MOUSTAQBAL CRP

Nature juridique FCP

Société de gestion BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation DE L' AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16043 en date du 30/03/2016.

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Mouley Yesself - Carabbase

Tel.: 01/22 47 0317

Flicham FLAZAVII





ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay Youssef Casablanca représentée par Mr Amine AMOR en sa qualité de Directeur Général , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



1-CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: FCP MOUSTAOBAL CRP

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000036832

Date et référence de l'agrément

: 06/01/2016, GP16002

Date de création

: 17/06/2009

Siège social

: 63, Bd Moulay Youssef

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay

Youssef représentée par Mr Amine AMOR

Etablissement dépositaire

: BMCE Bank sise à 140, Avenue HASSAN II - Tour

BMCE 4ème étage Casablanca

Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	M. Amine AMOR	05 20 36 43 00

Commissaire aux comptes

: SAAIDI & Associes représentée par M. Nawfal

AMAR

11-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Diversifié

Indice de référence

: 25% Masi Rentabilité Brut + 37,5% MBI MLT + 37,5% MBI LT.

Objectifs de gestion

: Offrir au promoteur un rendement stable et optimal supérieur au

benchmark à moyen terme avec un niveau de risque maitrisé.

Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, titres d'OPCVM, d'organismes de placements en Capital Risque (OPCR), et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FCPT), ainsi qu'en titres de créances, sans que l'investissement en actions, en certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, ne soit nul ni qu'il atteigne 60% de ses actifs hors liquidités et parts d'OPCVM «Actions», et sans que l'investissement en titres de créances ne soit nul ni qu'il atteigne 90% de ses actifs hors liquidités, parts d'OPCVM «Obligations», et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.



- Durée de placement recommandée : Moyen et long terme.
- Souscripteurs concernés : Exclusivement Bank Al-Maghrib.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 11/09/2009
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant..
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion et des établissements de commercialisation le premier jour ouvrable qui suit sa détermination et publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tard à 10h30mn le jour de calcul de la valeur liquidative,
 - Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat,
 - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont nulles.

us

- Frais de gestion :

O.6% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

Taux Frais de gestion	
0,025 % HT	
0,0150 % HT	
4 000 Dhs HT	
selon les conditions en vigueur	
20 000 Dhs HT	
selon le starifs de publications	
Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	

